



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 23384

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur les inquiétudes des professionnels du tourisme à propos du projet prévoyant une nouvelle organisation touristique. Ce secteur représente un poids considérable dans l'économie nationale, puisque la France est actuellement la première destination touristique mondiale, et la troisième en termes de recettes. Mais les 3 600 offices de tourisme et syndicats d'initiative, qui reçoivent chaque année 60 millions de visiteurs, s'interrogent sur leur devenir. En effet, les fonctions d'accueil et d'information touristiques ne seraient pas mentionnées dans les statuts des offices du tourisme tels qu'initialement prévus à l'article 10 de la loi du 23 décembre 1992 dans le code général des collectivités locales. Afin de rassurer les professionnels du tourisme, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures juridiques et financières qui ont été prévues pour garantir le succès de cette réforme.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif à la décentralisation, qui sera prochainement soumis au Parlement, vise à reconnaître à la région une compétence principale dans le domaine du tourisme, dans le respect des compétences des autres niveaux d'administration territoriale (départements et communes), tout en s'attachant à conserver à l'État une capacité à jouer un rôle stratégique et de mise en cohérence de la politique nationale. En l'état, le texte précité ne modifie pas l'article 10 de la loi du 23 décembre 1992 qui rappelle notamment les missions fondamentales d'accueil et d'organisation des offices de tourisme. Il prévoit l'autorisation donnée au Gouvernement, dans les conditions de l'article 38 de la Constitution, de modifier par voie d'ordonnance les dispositions relatives aux statuts et aux ressources des organismes locaux chargés de la promotion du tourisme. Une réflexion interministérielle dans ce sens est d'ores et déjà engagée en concertation avec les acteurs du tourisme concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23384

Rubrique : État

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6181

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7182